

ARTICLE 6

Décision de la CNA concernant un jet du but non valable du 28 ET 29 Janvier 2017 à MARSEILLE

Après un jet de but non valable, l'équipe adverse pose le but à la main.

Interdiction de le pousser avec les pieds sous peine de sanctions après avertissement verbal.

Cette équipe doit, obligatoirement, mettre le but dans des conditions réglementaires de jeu.

Si un but posé n'est pas dans des conditions réglementaires, l'arbitre appelé demande à l'équipe qui l'a posé de le mettre dans des conditions réglementaires. Il ne revient pas à l'équipe qui l'a lancé .

Si un but, marqué ou non, est déplacé par le premier joueur de l'équipe qui avait perdu le but (parce qu'elle n'avait pas réussi à le placer de façon réglementaire), l'équipe adverse, qui l'avait placé, n'a pas le droit de contester sa nouvelle position.

Annexe approuvée par la CNA le 28 et 29 janvier 2017